HAL open science

Baromètre Racisme de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) : trente ans et un bilan

Nonna Mayer, Vincent Tiberj

To cite this version:

Nonna Mayer, Vincent Tiberj. Baromètre Racisme de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) : trente ans et un bilan. La Lettre de l'InSHS, 2019, pp.26 - 28. hal-02978131v1

HAL Id: hal-02978131

https://sciencespo.hal.science/hal-02978131v1

Submitted on 26 Oct 2020 (v1), last revised 12 Jan 2021 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Baromètre Racisme de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) : trente ans et un bilan

Nonna Mayer est directrice de recherche émérite du CNRS à Sciences Po, au Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE, UMR8239, CNRS / Sciences Po Paris) et membre de la CNCDH depuis 2015. Ses recherches récentes resituent la dynamique électorale du Rassemblement National dans une perspective européenne. Vincent Tiberj est professeur des universités à Sciences Po Bordeaux, au Centre Émile Durkheim (UMR5116, CNRS / Université de Bordeaux / Sciences Po Bordeaux). Ses travaux portent notamment sur l'impact politique du renouvellement générationnel ; il s'intéresse également à la politique du multiculturalisme en Europe.

Autorité administrative indépendante créée en 1947 à l'initiative de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a notamment pour mission, depuis 1990, d'évaluer les politiques de lutte contre toutes les formes de racisme, sujet sensible et profondément politique. Sa composition, mêlant membres de droit (un député, un sénateur, un représentant du Conseil économique, social et environnemental, le Défenseur des droits), personnalités qualifiées (avocats, magistrats, enseignants) et représentants de la société civile (associations, syndicats, cultes), est soigneusement dosée en conséquence.

Un des instruments clés sur lequel s'appuie le rapport annuel de la CNCDH, sans équivalent en Europe, est un sondage d'opinion, le Baromètre Racisme[1], financé par le Service d'information du gouvernement (SIG). Mis en place dès 1990, il a vu son existence régulièrement contestée, tant par des associations que par des chercheurs. Il a même été suspendu en 2001 et remplacé par une étude qualitative auprès des victimes de racisme (CNCDH, 2002). Véronique de Rudder et Alain Morice ont mis en avant la difficulté, voire l'impossibilité, de mesurer le racisme à travers un questionnaire de sondage. Les mêmes accusaient le sondage de faire « le jeu de l'extrême-droite »[2]. Indubitablement, certaines questions des années 1990 étaient mal posées, notamment celles demandant aux personnes interrogées de déclarer s'il y avait « trop » ou « pas trop » de noirs, de musulmans, etc. Michèle Tribalat a émis plus récemment deux critiques : L'échantillonnage ne permettrait pas de mesurer les préjugés chez les minorités et ferait peser le racisme uniquement sur le « groupe majoritaire » ; l'analyse des réponses serait biaisée. « La morale est du côté du multiculturalisme. S'y opposer c'est faire preuve, en soi, d'intolérance »[3]. Le battage médiatique fait parfois autour de chiffres mal interprétés a renforcé la méfiance[4].

Pourtant, progressivement, le Baromètre s'est imposé, grâce à l'intégration de chercheurs spécialistes du racisme dont le rôle s'est accru au fil du temps. D'abord auditionnés en tant qu'experts au cas par cas, ils ont été pleinement associés à l'élaboration du questionnaire et à son analyse. Dans le rapport 2000, Nonna Mayer et Guy Michelat signent, pour la première fois, un chapitre d'une quinzaine de pages, « Analyse des chercheurs - Sondages mode d'emploi : Xénophobie, racisme et antiracisme en France : attitudes et perceptions »[5]. Ils vont alors prendre une responsabilité plus grande dans l'élaboration des questionnaires, en lien avec l'évolution des problématiques sociales et de la littérature internationale. Ils sont rejoints par Vincent Tiberj en 2007 et Tommaso Vitale en 2013. La rubrique sous leur responsabilité, devenue « Le regard des chercheurs », dépasse quatre-vingt pages dans les derniers rapports[5] (Mayer, Michelat, Tiberj et Vitale, 2019). Sous la présidence de Christine Lazerges (2012-2018), le débat public autour du baromètre s'est nettement pacifié.

Le Baromètre, dont les données sont accessibles à la communauté scientifique sur demande, permet une analyse rigoureuse des préjugés envers l'Autre en général, tout en faisant apparaître la spécificité des attitudes envers les différentes minorités, que celles-ci soient définies par leur religion (juifs, musulmans), leur origine réelle ou supposée (immigrés, maghrébins, roms ou tziganes, asiatiques) ou leur couleur de peau (noirs).

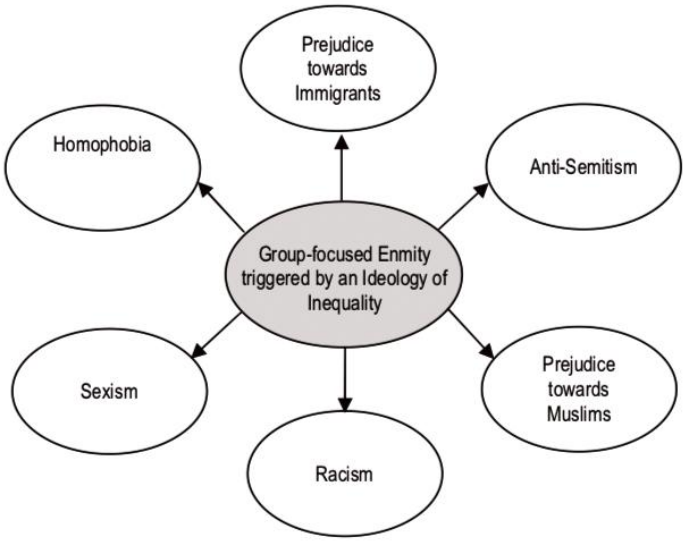

Figure 1. The syndrome of *Group-focused Enmity* in Europe. Figure extraite de : Zick A., Küpper B. and Wolf H. 2009, *European Conditions. Findings of a study on Group-focused Enmity in Europe*.

1. Le Baromètre Racisme a, au départ, adopté une définition pragmatique du racisme au sens de préjugés envers « l'Autre », en raison de son origine, de sa religion, de sa couleur de peau, etc. En 2015, pour la première fois, sont explicitées les définitions de racisme, antisémitisme, islamophobie, dans la version résumée du Rapport, *Les Essentiels*, page 1.
2. Morice A., De Rudder V. 2000, « À quoi sert le sondage annuel sur le racisme? », *Hommes & migrations* 1227 : 89-98.
Morice A. 2007, « Du seuil de tolérance au racisme banal, ou les avatars de l'opinion fabriquée », *Journal des anthropologues* 110-111 : 379-408.
3. Tribalat M. 2017, « Rapport CNCDH 2017 (printemps 2017) ».
4. Mayer N. 2000, « Racistes, l'absurde arithmétique », *Libération*.
5. Mayer N., Michelat G. 2001, « Xénophobie, racisme et antiracisme en France », Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), *2000. La lutte contre le racisme et la xénophobie*, La documentation française : 87-102.
Voir aussi le rapport de l'année suivante : Mayer N., Michelat G. 2002, « Xénophobie, racisme et antiracisme en France », Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), 2001. *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, La documentation française.
5. Mayer N., Michelat G., Tiberj V., Vitale T. 2019, « Évolution et structure des préjugés : le regard des chercheurs », Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), *2018. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*, La documentation française : 73-159.

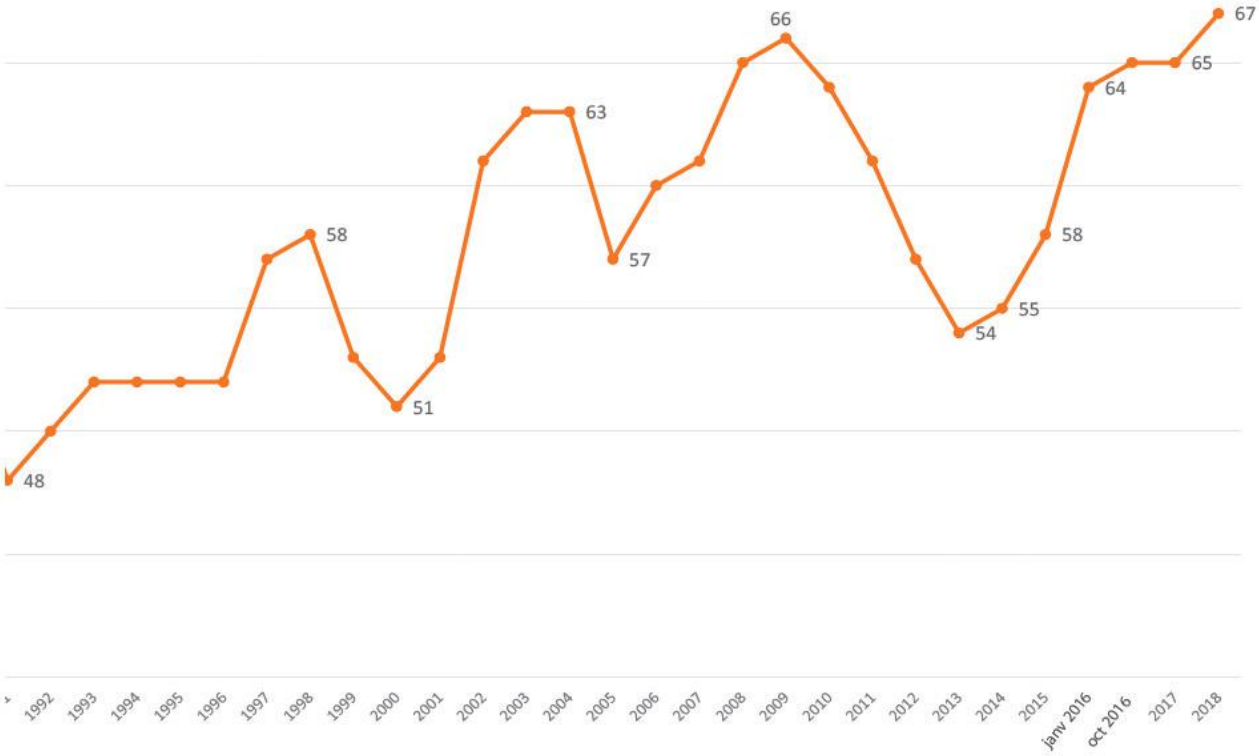

Graphique 1 - L'indice longitudinal de tolérance (1990 - 2018). Source : Baromètre CNCDH, novembre 2018

L'enquête est menée en face-à-face auprès d'un échantillon national de mille personnes représentatif de la population adulte résidant en métropole. Pour des raisons financières, DOM-TOM et Corse sont exclus du champ. En revanche, sont inclus les étrangers (soit 5 % des personnes interrogées en 2018) et les personnes issues de l'immigration (36 % ont au moins un parent ou un grand-parent étranger), partant de l'idée que les victimes potentielles du racisme ne sont pas pour autant exemptes de préjugés.

Les résultats mettent d'abord en lumière la cohérence des préjugés. Ceux-ci s'inscrivent dans une même attitude « ethnocentriste », consistant à valoriser les groupes auxquels on s'identifie et à inférioriser les autres (figure 1). Les préjugés racistes et xénophobes sont aussi souvent associés au sexisme, à l'homophobie, au rejet des handicapés, de tout ce qui apparaît hors norme. Pourtant, contrairement aux idées reçues, bon an mal an, la tolérance envers les minorités progresse, portée par le renouvellement générationnel, la hausse du niveau d'études, la diversité croissante de la société. Un phénomène qui n'est pas spécifique à la France. C'est ce que montre l'Indicateur longitudinal de tolérance construit par Vincent Tiberj (graphique 1), qui synthétise sur trente ans les réponses à soixante-neuf séries de questions du baromètre posées au moins trois fois depuis

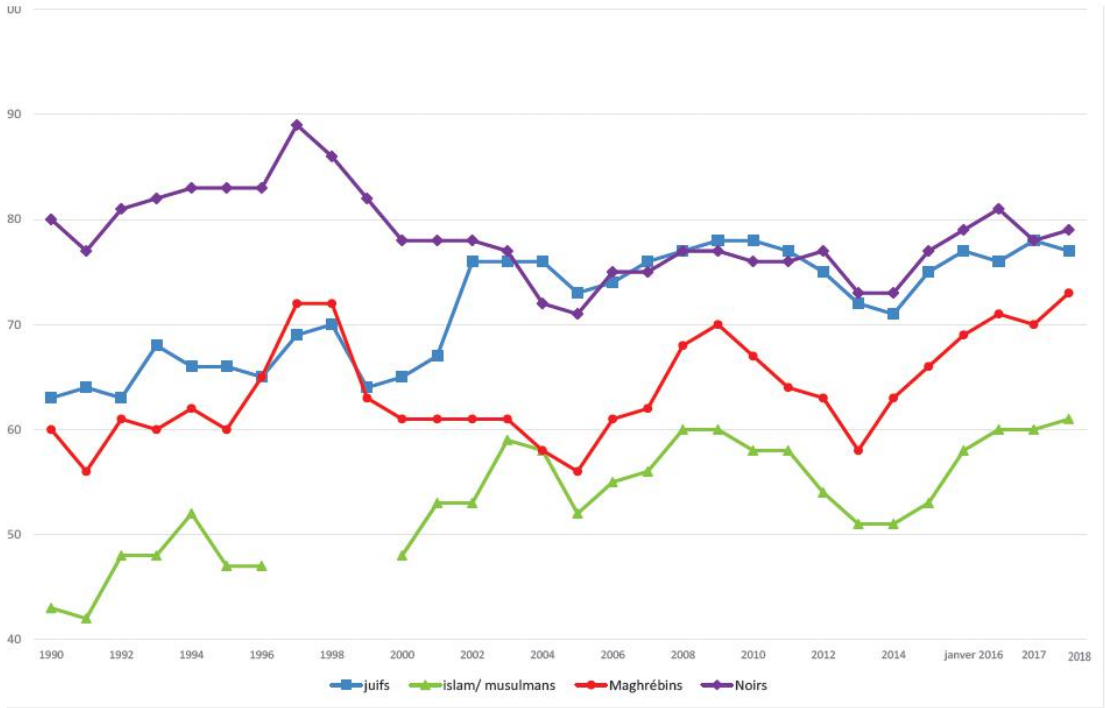

Graphique 2 - Évolution des indices de tolérance par minorités de 1990 à 2018. Source : Baromètre CNCDH, novembre 2018

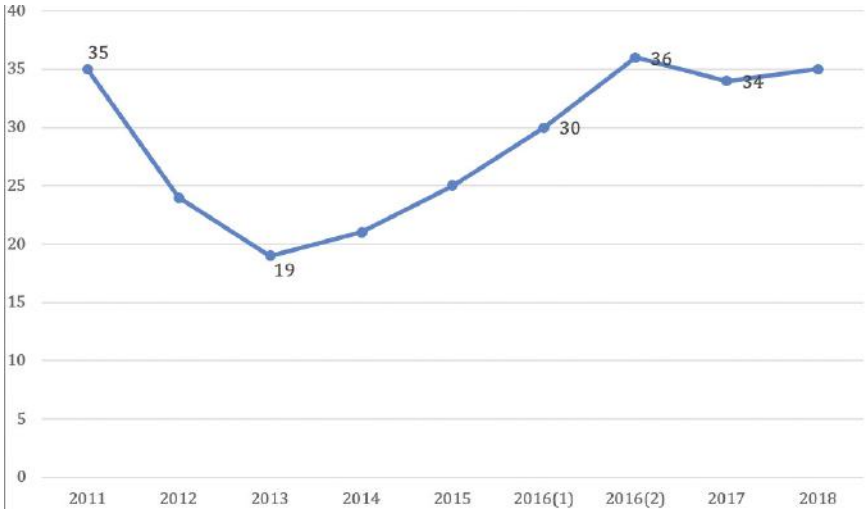

Graphique 3 - Indice de tolérance pour les roms

1990. Les préjugés dépendent aussi fortement du contexte sociopolitique, avec des chutes de tolérance importantes (comme lors des émeutes de 2005) et des remontées tout aussi fortes (après les attentats de 2015 et 2016, par exemple) ou en fonction de la politique menée par le gouvernement français.

Il y a toutefois une hiérarchie des rejets (graphique 2). Les minorités juive et noire sont de loin les mieux acceptées, avec un indice de tolérance supérieur à 77 sur 100 en 2018, plus élevé de respectivement seize et dix-hui points à celui des musulmans. À l'autre extrémité du spectre on trouve les roms, le groupe de loin le moins apprécié avec un indice de 35 (graphique 3).

Le Baromètre permet aussi de comprendre comment le racisme se renouvelle. Dans des sociétés marquées par la Shoah, l'antiracisme est devenu la norme. Le racisme à fondement biologique a reculé : en 2000, 22 % des personnes interrogées croyaient à l'existence de races supérieures, contre moins de 9 % en 2018. Les préjugés n'ont pas disparu pour autant, mais ils ont tendance à prendre une forme atténuée ou détournée (racisme « subtil », « déguisé » ou « symbolique »), mettant l'accent sur des différences de valeurs, ou de culture, stigmatisant l'islam par exemple au nom de la « laïcité » ou des « droits des femmes », ou ciblant les juifs sous couvert d'antisionisme.

Comme tout sondage, celui de la CNCDH a ses limites. Il mesure des opinions, qui obéissent à une autre logique que les actes. Le niveau des préjugés baisse mais les actes antisémites connaissent un essor spectaculaire depuis 2000 et l'éclatement de la Seconde Intifada, tout comme, dans une moindre mesure, les actes antimusulmans après les attentats terroristes de 2015. Les réponses aux sondages dépendent de la manière dont les questions sont formulées et comprises, du moment où elles sont posées, du mode d'administration du questionnaire (téléphone, face-à-face, en ligne). Les biais de « désirabilité sociale » peuvent inciter les répondants à dissimuler des opinions contraires aux normes, pour apparaitre sous un bon jour.

C'est pourquoi une attention particulière est portée à l'innovation méthodologique et au test de l'impact des formulations différentes d'une même question. Dans le Baromètre 2018, 58 % des sondés interrogés sur les pratiques musulmanes estiment que « le voile » « peut poser problème pour vivre en société ». Si on utilise le terme de « foulard », plus anodin, ils ne sont plus que 46 %. L'expérience dite de « la liste » permet de limiter le biais de désirabilité sociale. Les sondés doivent indiquer, sur une liste de sujets, combien il y en a dont ils pensent ne pas pouvoir parler librement. Il faut juste indiquer un chiffre, l'enquêteur ou l'enquêtrice ne sait dont pas les sujets qui posent problème. La liste du premier groupe comprend les valeurs suivantes : sexualité, politique, perte des valeurs morales, religion. Dans le second groupe, on rajoute « immigrés » ou « islam ». Là, le nombre de sujets posant problème explose, révélant qu'islam et immigration sont des sujets sur lesquels on ne dit pas nécessairement ce qu'on pense. On peut également proposer des questions ouvertes, des associations libres de mots, des photos, qui font réagir la personne spontanément sans lui suggérer de réponse.

En outre, grâce au Service d'information du gouvernement, un sondage en ligne a été mené pendant trois ans en parallèle avec les entretiens en face-à-face. Les réponses des internautes, seuls face à leur écran, sont moins tolérantes que celles des personnes interrogées à leur domicile par un enquêteur (graphique 4). Mais les deux échantillons sont différents. Les personnes âgées et de milieu populaire sont sous-représentées dans les panels en ligne, tandis que les plus susceptibles d'ouvrir leur porte à un enquêteur sont plus confiantes, politiquement plus à gauche et d'origines plus variées. Pour approcher la réalité, il faut panacher les méthodes des sondages. Aucun instrument de mesure n'est parfait, il faut continuer de l'améliorer. Mais, après trente ans d'existence, le bilan de ce baromètre est clairement positif.

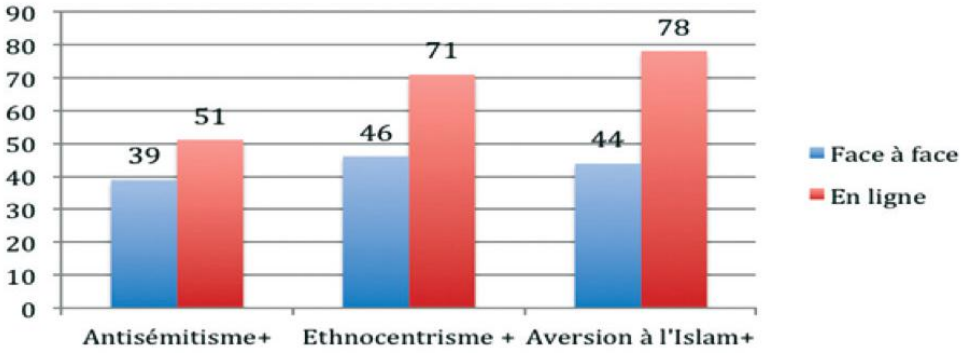

Graphique 4 - Scores élevés sur les échelles de préjugé par échantillon

contact&info
▶ Nonna Mayer, CEE
nonna.mayer@sciencespo.fr
Vincent Tiberj, Centre Émile Durkheim
v.tiberj@sciencespobordeaux.fr